

Procès Verbal

Conseil municipal du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, 26 juin 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 21 juin 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. AUBIN Auguste
6. RENOUARD Rachelle
7. HUET Patrice
8. SCHNAIDERMAN Carole
9. ROBIN Christophe

EXCUSEES :

RIGOUX Juline
PARCHEMIN Fanny

10. CHEVALIER Nicolas
11. LE METAYER Catherine
12. CALME Mickael

✚ Madame RENOUARD Rachelle est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.

✚ Absence de la secrétaire de mairie.
✚ Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1 / Bâtiment locatif : choix de l'architecte, fixation de l'enveloppe budgétaire et financement.....	2
2 / Comptabilité : adoption de la M57 abrégée à compter du 01/01/2024	3
3/ Tarifs vaisselles	3
2/ Restauration scolaire : adhésion à un groupement d'achat.....	4
3/ Achat d'une remorque.....	4
3/ Divers	4
Personnel.....	4
Animation Pontivy communauté.....	4
Barbecue d'été : élus et personnel communal.....	4
Permanence assistante sociale.....	4
Consigne à vélos au Canal d' Hilvern.....	4
Bulletin municipal.....	5
Enfance/Jeunesse.....	5
Pavoisement mairie.....	5
Programme voirie	5

1 / Bâtiment locatif : choix de l'architecte, fixation de l'enveloppe budgétaire et financement.

Trois architectes ont été interrogés :

- Sandrine Nicolas
- Isabelle LE FRANC
- Atelier David

Le maire propose de traiter avec le cabinet de Sandrine Nicolas pour un montant d'honoraires de 8 % de 457 000 € HT, soit un montant de 36 560 € HT,

- Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité retient le Cabinet Sandrine Nicolas pour une mission complète.

Le maire a sollicité l'aide de SOLIHA BRETAGNE* pour obtenir des conseils sur cette construction.

* SOLIHA Bretagne propose des prestations de conseil et d'assistance pour améliorer votre logement : action sociale, **maîtrise d'œuvre**, maintien à domicile.

2 / Comptabilité : adoption de la M57 abrégée à compter du 01/01/2024

ADOPTION DE LA M57

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements, notamment :

- Amortissement prorata temporis des immobilisations (délibération distincte) ;
- Évolution de la nomenclature
- Fongibilité des crédits entre chapitres
- Suppression des dépenses imprévues
- Limitation du champ des opérations exceptionnelles

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Considérant l'avis favorable du comptable public en date du 01/02/2023

Il est proposé au Conseil d'administration :

Article 1 : d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal, et le cas échéant, pour les budgets annexes M14 à partir de l'exercice 2024.

Article 2 : d'appliquer dès le 1er janvier 2024, le référentiel M57 dans sa version abrégée, compte tenu des seuils de population retenus.

Article 3 : de conserver les modalités de vote à savoir :

Vote : Nature

Fonctionnement : Chapitre

Investissement : Chapitre

Opération : non

Provisions : Budgétaire

- ➔ Le conseil municipal vote à l'unanimité l'application de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

3/ Tarifs vaisselles

Il convient de fixer un tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée ou égarée,

Prix moyen d'une assiette simple et ressemblante en céramique 8€,

il est proposé au conseil municipal :

- assiette : 10€
- verre à pied: 4€
- verre timbale : 1€
- couvert : 1€
- tasse : 3€

- ➔ Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de prix de remplacement en cas de casse ou perte.

Des bacs pouvant recevoir 60 couverts ont été repérés pas le maire. Il est proposé de les mettre en location.

Il conviendrait alors de fixer une location d'un lot de 60 couverts (et non 50) au prix de 20€.

- Le conseil municipal autorise la location de 60 couverts (et non 50) au prix de 20€. Vote à l'unanimité

2/ Restauration scolaire : adhésion à un groupement d'achat

Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat AGORA services, 25 avenue Charles de Gaulle à Lorient à compter de la rentrée 2023.

Le montant de l'adhésion à cette centrale d'achat associative est de 144 € HT par an.

- Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat AGORA services.

3/ Achat d'une remorque

Il est proposé au conseil municipal l'achat d'une remorque-plateau d'occasion, 10,22 m², PTAC/PAV 1800/450 à adapter sur le camion de la commune auprès d'un particulier pour le prix de 3 500 € TTC.

- Le conseil municipal valide l'acquisition de la remorque pour le prix de 3 500€ TTC à l'unanimité.

3/ Divers

Personnel

- La commission a rencontré Yoann Gouriou et Géraldine Cail.

Proposition de la stagiarisation de Yoann Gouriou à compter du 1^{er} octobre 2023. Différentes pistes de réflexion sont en cours pour proroger le poste de Géraldine Cail dans le renouvellement de son contrat Parcours Emploi Compétence.

Animation Pontivy communauté

Animation estivale gratuite proposée par Pontivy Communauté, le 11 juillet à la salle des fêtes.

« Atelier : Et si l'on limitait le sucre dans notre quotidien ! »

Animé par la diététicienne nutritionniste, Mélissa Cadou,

Barbecue d'été : élus et personnel communal

43 personnes se retrouveront autour d'un barbecue le 30 juin.

Permanence assistante sociale

Permanence l'assistante de service social du Département, Madame Carole LE PIOUFFLE : à la mairie de Saint Gonnelly le deuxième jeudi matin de chaque mois, sur rendez-vous à compter de septembre.

L'assistante de service social intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement. Elle accueille, soutient, oriente et accompagne la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et

des possibilités offertes par la collectivité. L'assistante de service social est tenue au secret professionnel.

Consigne à vélos au Canal d' Hilvern

Un abri vélo a été placé à côté des sanitaires du bivouac d'Hilvern par Pontivy Communauté.

Bulletin municipal

Le bulletin est en cours de préparation, pensez à vos parutions

Enfance/Jeunesse

- Ecoles :

* Comme chaque année, les élèves de CM2 recevront une clé USB de la part de la mairie, (7 clés de 16 GO à 36,40€ TTC).

* Le 3^{ème} conseil d'école de l'école des couleurs a eu lieu jeudi 22 juin :

- rentrée de septembre 2023, 58 élèves sont inscrits actuellement, soit une augmentation de 14% par rapport à 2022. Les élèves seront répartis en 3 classes : TPS à GS : 20 élèves avec Mr Arnaud Jaffrezo, CP/CE1 : 19 élèves avec Mme Marion LE MEUR et CE2 à CM2 : 19 élèves avec Mme Mélanie ROCABOY

Plusieurs demandes ont été faites lors de ce conseil, Carole Schnaiderman en fait un résumé au conseil municipal.

- Familles rurales :

Un bilan semestriel a été fait mercredi 21 juin en présence de la commission jeunesse, du directeur de familles rurales et de Jeremy Belz animateur :

- Le reste à charge pour la mairie pour ce semestre est de 1 238 €

- Pour le projet Astérix du 3 et 4 juillet : Suite au compte rendu du dernier conseil , il a été demandé une rectification. Pour rappel, les jeunes souhaitent faire une action d'autofinancement au mois de juin afin de s'assurer d'avoir tous les fonds pour leur projet. Au vu des manifestations déjà prévues sur la commune, la mairie avait proposé dans le cas où il manquerait de l'argent pour financer leur projet, de faire une avance et non pas de donner 1 000€ aux jeunes pour leur projet. D'autant qu'après avoir recherché les meilleures offres pour les entrées et le transport, les jeunes auront le budget nécessaire pour financer totalement leur projet.

- Programme vacances d'Eté : Carole Schnaiderman présente le programme.

- ALSH Intercommunal Saint Gérard-Croixanvec, Saint Gonnery, Gueltas :

l'ALSH sera ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 1^{er} septembre à Saint Gérard-Croixanvec. Les enfants seront accueillis à l'espace Saint Exupéry et à la salle polyvalente.

Des nuitées sont proposées le mardi 18 et mercredi 19 juillet, le mercredi 9 août et le mardi 22 et mercredi 23 août.

Pavoisement mairie

Pour donner une bonne visibilité aux drapeaux, pour permettre une pose plus confortable,

pour conserver des drapeaux en bon état, Christophe Robin est chargé de nous faire des propositions d'installation .

Programme voirie

La commission voirie s'est réunie le 12 juin pour définir le programme du PATA qui a été réalisé le 19 juin par la société COLAS .

Soit, route de Noyal, rue de l'Ancienne mairie direction la Ville Neuve, Ravaguen, Bas crano, Métairie du Bossu, rue de la Rigole et Kercado

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h32.